Comité scientifique permanent - Médicaments de diagnostic et de médecine nucléaire

PUBLIÉ LE 04/04/2022 - MIS À JOUR LE 06/10/2026

Missions

Le comité scientifique permanent « médicaments de diagnostic et médecine nucléaire » peut être consulté par le directeur général de l'ANSM dès lors que l'instruction d'un dossier ou d'une question portant sur les médicaments de diagnostic et médecine nucléaire nécessite un avis d'experts collégial et complémentaire à l'évaluation interne, notamment du fait du caractère innovant des produits, ou de l'impact majeur de santé publique qu'ils présentent, ou dès lors qu'il s'agit d'avoir une meilleure connaissance des pratiques ou des conditions d'utilisation réelles des produits.

Il peut, en particulier, être chargé de donner un avis consultatif sur :

- les données de sécurité et d'efficacité des médicaments de diagnostic et de médecine nucléaire ;
- les demandes d'autorisations des essais cliniques, d'autorisations d'accès précoce ou compassionnel, d'autorisations de mise sur le marché (AMM), les visas publicitaires et les demandes de modification de ces autorisations pour ces médicaments ;
- les cadres de prescription compassionnelle de ces médicaments ;
- le rapport bénéfice/risque de ces médicaments tout au long de leur cycle de vie.

Membres

- Monsieur AGOSTINI Serge
- Monsieur CHANCERELLE Yves
- Monsieur CHAUMET-RIFFAUD Philippe
- Madame DUPONT Anne-Claire
- Monsieur GUILLEMAIN Joël
- Monsieur HALLOUARD François
- Monsieur ITTI Roland
- Madame NATAF Valérie
- Monsieur OUSTRIN Jean-Louis
- Madame PRUNIER Caroline
- Madame SUBREVILLE Céline
- Monsieur TALBOT Jean-Noël

En qualité de représentants des associations agréées des usagers du système de santé :

- Madame HUET-MIGNATON Emmanuelle, Association Méningiomes dus à l'Acétate de cyrpotérone, aide aux Victimes Et prise en compte des Autres molécules (AMAVEA)
- Monsieur LE HENAFF Alain, Association U.F.C Que choisir, Pays de la Loire